

INCENDIES 2025

Attestation d'assurance hors Fonds d'Urgence

*Nom et coordonnées de l'exploitant
assuré*

Références :

N° de Contrat :

N° Assuré :

Au cours de l'été 2025, plusieurs incendies sont survenus dans l'Aude. L'association Audoise des Agriculteurs Sinistrés a été réactivée pour aider au mieux de ses capacités les exploitations sinistrées lors de ces incendies, et qui n'ont pas été éligibles au fonds d'urgence débloqué par les Pouvoirs Publics.

À ce titre, nous,¹

attestons que²

N° SIRET de l'exploitation à jour : **(14 caractères)**

a déclaré avoir subi des pertes de récoltes liées à l'incendie survenu au cours des incendies de l'été 2025 (hors Fonds d'urgence), a souscrit pour la récolte 2025 le contrat suivant couvrant les pertes de récolte et de fonds décrites ci-après :

Type de contrat : contrat Multirisques Agricoles et/ou contrat Matériel Agricole

Ne sont pas éligibles :

- Les retraités
- Les sociétés coopératives
- Les sociétés non exploitantes (de commercialisation pas exemple), quelle que soit leur forme et statuts

¹ Assureur

² Raison sociale de l'exploitation assurée

Indemnisation(s) à percevoir(s) au titre du contrat souscrit :

<p>Type de culture* <i>(à indiquer strictement selon la typologie précisée ci-dessous*)</i></p> <p><i>Et/ou</i></p> <p>Perte de fonds (matériel, etc.)</p>	<p>Superficie indemnisée (ha, à 2 décimales)</p> <p>Ou</p> <p>Perte de fonds indemnisée</p>	<p>Indemnité à verser (€)</p>

*Typologie des cultures éligibles :

- 1-Vignes
- 2-Céréales
- 3-Miel
- 4-Olives huile
- 5-Olives bouche
- 6-Autres arboriculture (préciser)
- 7-PPAM
- 8-Maraîchage
- 9- Prairies
- 10-Parcours
- 11-Autres (préciser nature)

Pour valoir ce que de droit, le

à

Signature de l'assureur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

JE SOUSSIGNE

CERTIFIIE ET ATTESTE

- NE PAS AVOIR ETE ASSURE AU TITRE D'UN INCENDIE
- ET N'AVOIR EN CONSEQUENCE RIEN PERCU D'UNE ASSURANCE

FAIT A

LE